

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER "GENÊTS-LACOUTURE" DU 6 DÉCEMBRE 2017



Accueil par Madame Françoise MERMOUD, adjointe de quartier avec les habitants membres du Conseil de quartier et Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Maire de Bron, en présence des services municipaux et M GANT, Lyon Métropole Habitat, aménageur de la ZAC des Terrasses.

Un Conseil de quartier, c'est quoi ?

Un espace de participation, un lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. C'est une instance de débat et d'expression qui réunit des habitants, des acteurs locaux et la Ville et permet des échanges et le partage d'informations sur les projets du quartier. Il y a 6 Conseils de quartier à Bron.

Et l'assemblée de quartier ?

Une fois par an, le Conseil de quartier s'ouvre à tous. C'est l'occasion de partager avec tous les habitants du quartier sur les propositions et initiatives du Conseil de quartier mais aussi d'avoir un échange direct avec Monsieur le Maire sur le quartier et son actualité.

1. Présentation des travaux de la "Commission Cadre de vie - déplacements Espaces publics" du Conseil de Quartier

Les membres du Conseil se réunissent chaque 2eme mardi du mois à la Maison de quartier des Genets. Dans ce cadre, ils ont préparé et organisé des diagnostics en marchant sur les secteurs Lacouture/Pagère et Genêts. Une cinquantaine de points a été relevé. Suite à ces balades, des rencontres ont eu lieu avec les services techniques de la Ville pour croiser les observations du terrain avec l'expertise technique. En fonction des priorités données par la Ville et la Métropole, certaines de leurs demandes ont abouti à des aménagements à court et moyen terme.

Parmi les points relevés cette année par le Conseil de quartier :

- rues Batterie/Pagère (dont à proximité des commerces), les conseillers proposent de reprendre, voire, de fermer l'extrémité de la rue du Lessivas pour augmenter le stationnement et créer une jonction avec le square ;
- rue de la Marne : amélioration de l'accès au pôle sportif pour les vélos et les piétons, et suivre l'évolution du trafic (vitesse et nombre de voitures) ; revoir le stationnement "dépose minute" des bus vers la piscine
- secteur Genêts : amélioration de l'accessibilité, apaisement de la vitesse, rénovation de l'aire de jeux devant la Maison de quartier des Genets...

Rue de la Batterie : la matérialisation du stationnement est prévue et permettra aussi de verbaliser les stationnements gênants ; rue de la Pagère : création de stationnements supplémentaires ; rue des Pâquerettes neutralisation de places ; rue Lacouture : création place PMR ; rue Léon Paviot : abaissement de trottoirs.

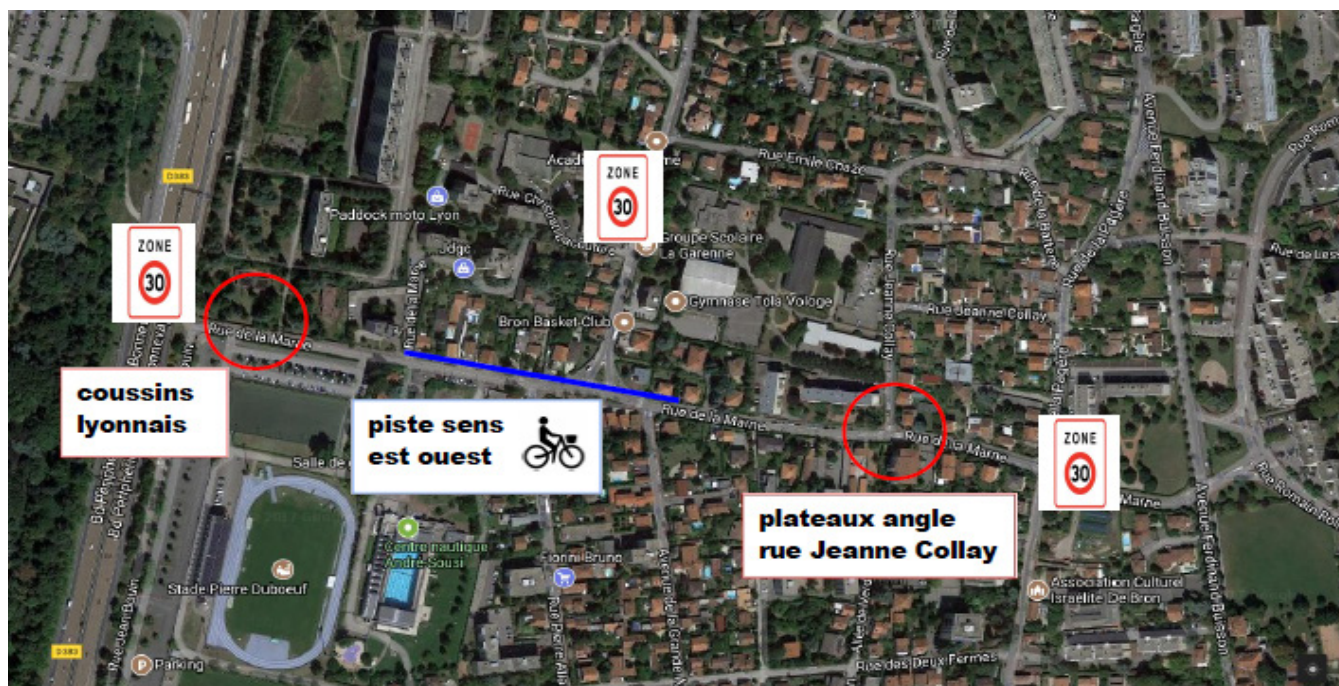
La requalification de l'espace public devant la maison de quartier ingérera de nouveaux jeux.

Par ailleurs, en juin 2017, le Conseil de quartier a transmis un avis sur l'enquête publique du Plan de déplacements urbains de l'agglomération. L'amélioration de la desserte en transports en commun du quartier a été demandée dans cette contribution.

Enfin, des Conseillers de quartier se sont également impliqués dans les échanges inter quartiers sur les mobilités actives et les déplacements à vélo.

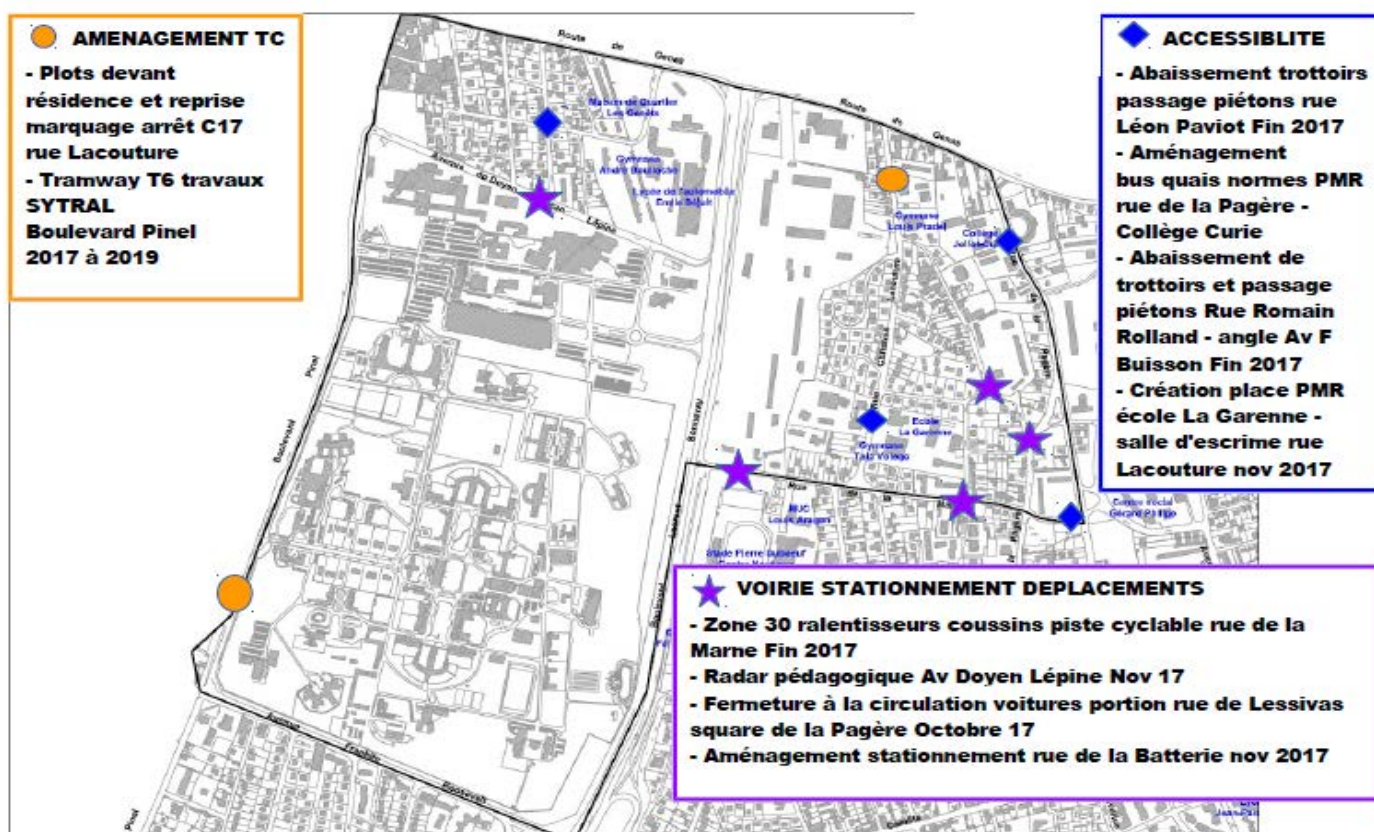
2. Présentation des interventions de la Ville en lien avec la Métropole sur les espaces publics et voiries en 2017

>> Aménagement de la rue de la Marne



Mise en zone 30 pour apaiser la vitesse et sécuriser les piétons et les cyclistes avec la pose de 2 ralentisseurs, une signalétique vélo à proximité des équipements et de l'école la Garenne : travaux de fin 2017 au 1^{er} trimestre 2018.

>> Divers aménagements de proximité réalisés en 2017



Certains aménagements sont réalisés suites aux différentes contributions des Conseils de quartier concernés, aux visites sur le terrain et aux rencontres des riverains. D'autres sont engagés à l'initiative des collectivités compétentes, suite à expertise technique et arbitrage.

Échanges avec la salle Questions/Réponses :

« Les ralentisseurs installés rue de la Marne sont trop haut dans la rue »

Aujourd'hui les règles de sécurité routière ne permettent pas de les positionner plus bas dans une rue en pente. Toutefois, le premier aménagement de coussins lyonnais à l'angle de la rue Jeanne Collay réalisé fin novembre reste insuffisamment dissuasif ; la Ville a demandé à la Métropole de compléter l'aménagement ; Les modifications devraient être apportées cet hiver.

« Peut-on régler la durée du feu piétons vers l'école La Garenne pour mieux sécuriser la traversée des élèves et des familles ? » *Oui, la temporisation du feu vers l'école La Garenne sera abordée avec la Métropole rapidement.*

« Les travaux du trottoir de la rue Émile Chaze sont dangereux car deux véhicules ne peuvent pas se croiser ». *Cette question sera examinée par les services.*

« La rue Paviot est de plus en plus encombrée et pas assez sécurisée »

La mise en place de la zone 30 des Essarts est un vrai test pour la réduction de la vitesse dans les quartiers pavillonnaires ou résidentiels.

Dans cet esprit, un travail va être engagé avec la Métropole pour une zone 30 sur le quartier des Genets en 2018, le Conseil de quartier, les riverains et la Maison des Genêts seront associés à cette étude.

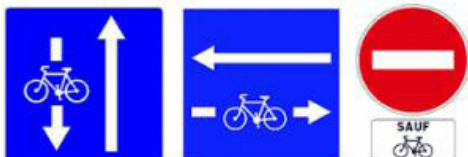
Par ailleurs, en 2018 la police municipale sera équipée de jumelles radar, elles permettront de faire plus de contrôles de vitesse. De plus, de nombreux PV sont délivrés chaque année contre le stationnement gênant.

« Peut-on réaliser un aménagement pour les vélos sur la Route de Genas sur le trottoir sous la trémie et en profiter pour améliorer l'éclairage ? » *L'éclairage de la trémie a été refait il y a deux ans. Néanmoins, concernant les circulations piétons/cyclistes, une réflexion pourrait être*

partagée et une visite sur site programmée (marquage au sol...). La Ville rappelle que l'autre côté de la rue se situe sur la commune de Villeurbanne.

3. Déplacements et itinéraires cyclables

>> Illustrations Double-sens cyclable



>> Tourne-à-droite cyclable



Une réflexion inter-quartiers sur les déplacements à vélo est en cours et se concrétisera par la réalisation d'une carte des itinéraires cyclables de Bron.

Cette démarche associe une trentaine de Conseillers de quartier, des acteurs locaux associatifs et économiques, qui réalisent collectivement le diagnostic en fin d'année jusqu'à la réalisation d'une carte en 2018. En complément, des panneaux « tourne à droite cyclable » seront installés aux carrefours à feux. Il est rappelé que la "cyclabilité" d'un quartier ne se limite pas à ses pistes cyclables et que le gabarit de certaines rues ne permet pas toujours d'aménagements spécifiques. De plus, selon les profils des cyclistes (loisir, en famille, trajet professionnel...) les usages et les besoins sont différents.

En zone 30, où le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes est meilleur, les rues à sens unique peuvent être empruntées à contre sens par les cyclistes.

4. Aménagement des abords de la Maison de Quartier des Genêts

L'objectif de ce projet, porté par la Ville, est de requalifier l'ensemble de cet espace collectif. La diversité des usages et des publics sera intégrée dans l'aménagement futur: requalification de l'aire de jeux, organisation de l'accès aux équipements et au stationnement, valorisation de l'espace public ouvert à tous... (les familles, les utilisateurs de la maison de quartier, l'antenne postale, la bibliothèque, l'école maternelle, les lycéens...).

Calendrier prévisionnel : La concertation sera conduite en 2018 avec les acteurs locaux, associations, conseillers de quartier, habitants et usagers...

Les travaux se réaliseront en 2018 – 2019.

Le projet répond à une attente forte des familles et de la Maison de quartier et va au-delà de la demande initiale du Conseil de quartier de réinstallation de jeux puisque l'ensemble de cet espace bénéficiera d'une requalification complète.



5. Aleurissement du quartier : "Pouce je pousse"

Une Initiative du Conseil de quartier autour du cadre de vie et de l'embellissement des espaces du quartier avec du fleurissement. Cette action s'inscrit également dans la sensibilisation de la Ville sur la généralisation du "zéro pesticides" dans les espaces publics, les rues, les parcs... Après le repérage d'une dizaine d'espaces où la végétation pousse spontanément rues Daligand, Lacouture, Charles Bœuf, les conseillers de quartier ont fait deux semis en avril et novembre devant l'école La Garenne. Un logo "Pouce je pousse" est peint là où les graines sont semées pour que les nouvelles plantations ne soient pas arrachées.

Les Conseillers sollicitent des volontaires pour poursuivre cette action en 2018.

« Est-il possible, comme dans le 3^e arrondissement de Lyon, de faire des plantations sur les trottoirs creusés ? »

Pour le moment c'est une phase test, l'objectif est de remplacer les herbes folles par des fleurs.

>> Illustrations rue Charles Bœuf et rue Daligand



6. Animation autour du tri et du recyclage

- Deux visites du centre de tri et de recyclage qui ont réunies 60 conseillers de quartier

- Une journée de sensibilisation autour du tri et du recyclage a eu lieu le 17 mai dernier :

devant la maison de quartier des Genêts, en présence des agents de la Ville, des membres du Conseil de quartier, des agents de la Métropole, de la Maison de quartier, du lycée de l'automobile Emile Bejuit (deux classes).

Cette journée a mobilisé plus de 90 personnes autour d'une balade pour nettoyer le quartier, d'une animation théâtrale et d'un temps convivial en fin de journée.

Pour 2018, l'idée est de reconduire cette action et d'étendre ce projet aux autres quartiers ou d'en proposer de nouvelles.



7. Boîtes à livres

Ce projet inter-quartiers mobilise une vingtaine d'habitants et de partenaires associatifs depuis l'année dernière. En juin 2017, la première boîte à livres a été inaugurée Place Curial. C'est une ancienne cabine téléphonique écossaise donnée dans le cadre du jumelage avec la Ville de Cumbernauld. Le bilan est très positif avec beaucoup de livres échangés.

Une deuxième boîte est prévue dans le square George Sand / Prévieux situé en face du cinéma Les Alizés. Cette seconde boîte sera réalisée à partir d'une ébauche faite par les lycéens de Jean-Paul Sartre et elle sera fabriquée par des élèves du lycée du bâtiment Tony Garnier.

Sa forme sera différente de la 1^{ère}, sa livraison est prévue à la fin de l'année scolaire 2018.

Et peut être un jour une Boîte sur la rue Lacouture, si des habitants s'impliquent avec le Conseil de quartier, en lien avec l'école la Garenne.... ?

8. ZAC les Terrasses

Ce dossier est présenté par Monsieur GANT de Lyon Métropole Habitat, aménageur de la ZAC.

Planning prévisionnel général :

Décembre 2017 : approbation du dossier de réalisation de la ZAC

En 2018 : début de la démolition des bâtiments existants pour une période de 18 mois, dès le début du 4^e trimestre 2018 : travail sur les espaces publics. La démolition sera faite par grignotage. Dans un premier temps il y aura une déconstruction intérieure des bâtiments.

Une information sera donnée aux riverains tout au long de cette démolition.

Fin 2018/début 2019 : travaux d'aménagement des espaces publics

1^{er} semestre 2019 : premiers Permis de Construire délivrés (après approbation PLU-H)

2020-2030 : poursuite des aménagements et des constructions neuves

Objectifs du projet :

Diversité des logements (1000 logements de différents statuts, la règle de 20 % de logements sociaux sera respectée), des équipements publics de proximité, une crèche municipale de 30 berceaux, des commerces de proximité et des locaux mixtes en rez de chaussée, la création d'une place centrale avec la possibilité d'un marché forain, un parc arboré d'1 hectare avec 500 arbres, des aires de jeux.

Un front bâti le long du périphérique, pour les activités économiques, qui protégera les autres bâtiments du bruit de la circulation.

L'architecture et l'emprise des bâtiments seront adaptées au site, notamment à sa déclivité et la hauteur des programmes progressivement réduite coté Lacouture.

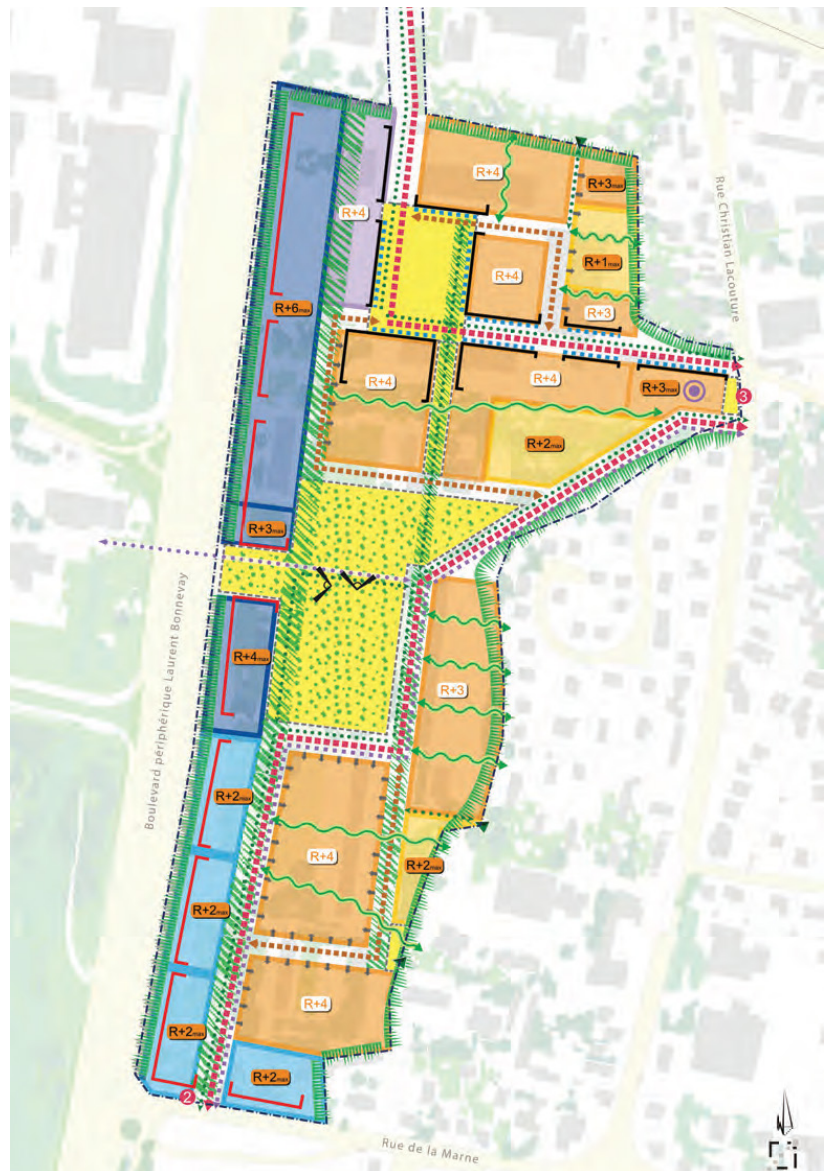
Deux voiries principales et des voiries secondaires, qui seront paysagées. Toutes les voiries seront en zone 30 et dimensionnées pour les bus, création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue principale, création d'environ 170 places de stationnement.

De plus, une passerelle modes doux est à l'étude par la Métropole pour relier la ZAC au niveau de l'hôpital se trouvant de l'autre côté du boulevard périphérique.

Ce site est très arboré : en plus de la valorisation du site existant, les futurs promoteurs devront inclure des plantations dans leur projet.

Questions/Réponses :

« La construction d'un parking silo est elle prévue ? » *Non cette solution n'a pas été retenue, car la gestion d'un tel ouvrage est très difficile. Des règles de stationnement seront mises en place.*



Légende : en bleu : immeubles de bureaux d'activité tertiaire, le long du périphérique ; en orange : une zone d'habitat collectif (+ ou - en R+4) ; en jaune : logement intermédiaire (en R+1 ou R+2).

« Comment seront gérés les égouts ? » *Les réseaux d'assainissement ont été divisés vers les bassins versants et vers les réseaux existants.*

« Y aura-t-il une maison médicale ? » *Du point de vue bâti il n'y a pas d'opposition à l'implantation d'une maison médicale, les besoins existent et c'est une réflexion pertinente. Cette question se pose aussi sur le quartier de Terrailon et sur la ville en général.*

« Les tilleuls seront-ils abattus ? » *Non, les arbres ont été identifiés avant la phase de démolition et leur préservation sera assurée au maximum ..*

« Combien y aura-t-il d'habitants en plus ? Où iront les enfants à l'école ? » *Environ 2 000 habitants qui arriveront progressivement sur une période de 12 ans. Dans un premier temps, les enfants seront accueillis à l'école La Garenne, qui peut encore voir sa capacité augmenter. De plus, la cuisine centrale va être délocalisée ce qui libérera de l'espace.*

9. Evolution du quartier des Genêts dans le futur PLU-h

Dossier présenté par le service Développement Urbain de la Ville :

- Orientations d'aménagements inscrites au nouveau PLU-h, prévu pour 2019, pour le secteur Kimmerling : vocation résidentielle et non plus industrielle comme par le passé ; il sera construit des logements, un EHPAD (en construction), des services et des commerces de proximité, notamment en RDC des immeubles de la route de Genas

- Le chemin du Vinatier sera élargi, les voiries seront reprises d'Est en Ouest, il y aura une piste cyclable sur le chemin du Vinatier, l'impasse Chapuis restera une impasse

- 4 secteurs d'habitations seront construits le long du chemin du Vinatier en R+3. Le long de la route de Genas les logements seront en R+5 ou R+6,

- Il y aura des commerces en RDC des immeubles de la route de Genas,

- Les promoteurs ont une obligation d'implanter dans leurs projets des îlots verts. Actuellement les terrains appartiennent à des propriétaires multiples, publics et privés, l'urbanisation se fera progressivement et encadrée par la Ville et la Métropole, après l'adoption du nouveau PLUH.

Questions/Réponses :

« Le T6 passera-t-il par le chemin du Vinatier ? » *Les études du SYTRAL sont en cours.*

« Le magasin Lidl sera-t-il conservé dans le nouveau projet ? » *La concertation est en cours avec les aménageurs, il serait peut-être en rez de chaussée de la route de Genas avec un parking en sous-sol.*

« Est-ce qu'une boulangerie à la place de la station service de la route de Genas va ouvrir ? » *Les travaux sont toujours en cours.*

« Comment éviter les éventuels squats des bâtiments ? » *Cela relève de la responsabilité des futurs propriétaires mais les pouvoirs publics y sont attentifs.*

10. Renouvellement des Conseils de quartier en 2018

La Ville de Bron va lancer le renouvellement des Conseils de quartier pour 3 ans.

L'objectif est de partager l'expérience acquise et de poursuivre certains projets collectifs avec celles et ceux qui ont exprimé leur souhait de renouveler leur engagement, tout en apportant de nouvelles énergies et propositions. Pour chaque Conseil, il y aura donc un renouvellement d'au moins un tiers des habitants et le collège des représentants associatifs sera mis à jour. Début février jusqu'à mi-mars : appel à volontaires auprès des habitants et rencontres organisées sur chaque quartier.

Printemps 2018 : constitution et installation des collèges d'habitants et acteurs locaux des 6 conseils.